

Direction des Relations avec les Collectivités
Bureau du Droit des Sols et de l'Animation juridique

Grenoble, le **12 MARS 2025**

Arrêté n° 38-2025-03-12-0003 du 12 MARS 2025
déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement du centre-village situé sur la
commune de Sonnay, valant cessibilité des terrains et propriétés bâties nécessaires à
la réalisation de ce projet

La Préfète de l'Isère
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n°55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière, et notamment les articles 5 et 6 ;

Vu le projet d'aménagement du centre village situé sur la commune de Sonnay ;

Vu la délibération du 9 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Sonnay autorisant l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) à solliciter l'ouverture d'une enquête publique auprès des services de l'État ;

Vu la demande d'EPORA du 20 novembre 2023 sollicitant l'ouverture d'une enquête conjointe de déclaration d'utilité publique et parcellaire ;

Vu les pièces du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et du dossier de l'enquête parcellaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointement à une enquête parcellaire portant sur le projet d'aménagement du centre-village situé sur la commune de Sonnay ;

Vu l'enquête qui s'est déroulée du 8 octobre 2024 au 22 octobre 2024 inclus ;

Vu les justificatifs démontrant l'insertion de l'avis d'enquête dans Le Dauphiné Libéré et les Affiches de Grenoble du vendredi 27 septembre 2024 et du vendredi 11 octobre 2024 ;

Vu les pièces constatant l'affichage de l'arrêté d'ouverture d'enquête et de l'avis au public en mairie de Sonnay du 24 septembre 2024 et au siège d'EPORA du 13 novembre 2024 ;

Vu le rapport et les conclusions du 18 novembre 2024 de la commissaire enquêtrice, favorables sans réserve ni recommandation concernant la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire ;

Vu le courrier du 3 février 2025 d'EPORA sollicitant un arrêté de déclaration d'utilité publique valant cessibilité des terrains et propriétés bâties nécessaires à la réalisation de ce projet ;

Considérant que toutes les formalités de publicité réglementaires ont été régulièrement accomplies ;

Considérant qu'au regard de l'exposé susvisé le projet considéré présente un intérêt général, et qu'il y a donc lieu de déclarer son utilité publique dans le cadre de la procédure d'expropriation ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Isère ;

Arrête

Article 1 : Est déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement du centre-village situé sur la commune de Sonnay, conformément au plan de situation et au plan général des travaux annexés au présent arrêté.

Article 2 : Sont déclarées cessibles au profit d'EPORA, les terrains et propriétés bâties situés sur la commune de Sonnay, désignés à l'état et au plan parcellaires annexés au présent arrêté.

Article 3 : Pendant une durée de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté EPORA est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet compris dans le périmètre tels qu'ils figurent au dossier d'enquête.

Article 4 : Le présent arrêté et ses annexes feront l'objet :

- par EPORA, d'une notification aux propriétaires concernés sous pli recommandé avec avis de réception ;
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère ;
- d'un affichage pendant deux mois en mairie de Sonnay et au siège d'EPORA. La réalisation de ces formalités devra être justifiée par la transmission d'un certificat d'affichage à la préfète de l'Isère.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère, la directrice générale d'EPORA et le maire de Sonnay, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La préfète
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général
Laurent SIMPLICIEN

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE le 12 MARS 2025

Pour le Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

Laurent SIMPLICIEN

EPORA
ETAT PARCELLAIRE
Liste des propriétaires
PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE - COMMUNE DE SONNAY

SONNAY

PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE DECEDE
- Monsieur GIRAUD Marc Jules Joseph, retraité
né le 27/03/1920 à JARCIEU (38)
époux de Madame BOURGET Andrée
demeurant 5 route de Bouge - SONNAY (38150)

Mode	Référence cadastrale				Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		Surface	N°	Surface	Surface	
AO	230	T	Balaifre		6	230	10 608			
AO	120	T	Balaifre		7	120	15 399			
AO	235	T	Balaifre		8	235	1 770			
AO	233	T	Balaifre		9	233	1 801			
AO	231	T	Balaifre		11	231	293			
AO	117	J	Balaifre		12	117	1 360			
AO	201	S	5 route de bouge		13	201	3 186			
AO	116	S	800 route du Dauphiné		14	116	110			
						Total	34 527			

HERITIERS

HERITIERE DECEDEE

- Madame BOURGET Andrée Micheline Thérèse, retraitée
née le 09/03/1927 à SAINT ROMAIN DE SURIEU (38)
Veuve en premières noces et non remariée de Monsieur GIRAUD Jules
demeurant 5 route de Bougé - SONNAY (38150)

HERITIER DECEDE LE 28/03/2009 à ST COLOMBE

- Monsieur GIRAUD Yves
né le 24/04/1947 à VIENNE (38)
époux de Madame PIOT Annie
marié le 19/04/1969 à MOISSIEU SUR DOLON (38)

HERITIER DE GIRAUD Yves

- Monsieur GIRAUD Stéphane Yves Marcel, Gérant de société
né le 17/08/1969 à ROUSSILLON (38)
époux de Madame SASSOULAS Magalie
demeurant 141 route des vignes Pré Mornay - LAPEYROUSE-MORNAY (26210)

HERITIER DE GIRAUD Yves

- Monsieur GIRAUD Philippe André René, Chauffeur poids lourd
né le 18/11/1970 à ROUSSILLON (38)
époux de Madame JACQUIGNON Clémence
demeurant 38 route de la Forge - BELLEGARDE POUSSIEU (38270)

HERITIER DE GIRAUD Yves

- Monsieur GIRAUD Charles , Chauffeur de taxi
né le 26/06/1981 à ROUSSILLON (38)
Célibataire majeur, n'ayant pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 132 impasse de la Dijonnaière - REVEL-TOURDAN (38270)

HERITIER DECEDE

- Monsieur GIRAUD Michel René
né le 15/01/1951 à VIENNE (38)

Divorcé en premières noces et non remarié de Madame CHEROUVRIER Monique en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de VIENNE, le 07/06/2001.
demeurant 33 avenue Gabriel Péri - ROUSSILLON (38150)

HERITIER DE M. GIRAUD Michel

- Monsieur GIRAUD Nicolas Alexandre, Gérant de société
né le 08/01/1985 à VIENNE (38)
Célibataire majeur, n'ayant pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 90 rue Pierre Cornelle - LYON 3E ARRONDISSEMENT (69003)

HERITIER

- Monsieur GIRAUD Robert Marc Louis, retraité
né le 17/03/1948 à VIENNE (38)
Célibataire majeur, n'ayant pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
demeurant 5 Route de Bougé - SONNAY (38150)

HERITIERE

- Madame GIRAUD Elisabeth Marie Andrée
née le 03/09/1959 à SAINTE COLOMBE (69)
Divorcée en premières noces et non remariée de Monsieur BOROI Lazar Rica en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de VIENNE, le 21/12/1995.
demeurant 4 Lot des Chênes - AGNIN (38150)

HERITIERE

- Madame GIRAUD Maryse Charlotte, retraitée
née le 19/09/1956 à SAINTE COLOMBE (69)
épouse de Monsieur REY Alain
mariée le 19/09/1956 à SAINTE COLOMBE (69)
demeurant Gambaison - MOIDIEU-DETOURBE (38440)

HERITIERE

- Madame GIRAUD Catherine Monique Germaine, commerçante
née le 05/03/1967 à ROUSSILLON (38)
épouse de Monsieur DECHAVANNE Fabrice
demeurant 15 rue des Ayencins - LE PEAGE DE ROUSSILLON (38550)

HERITIERE DE GIRAUD Yves

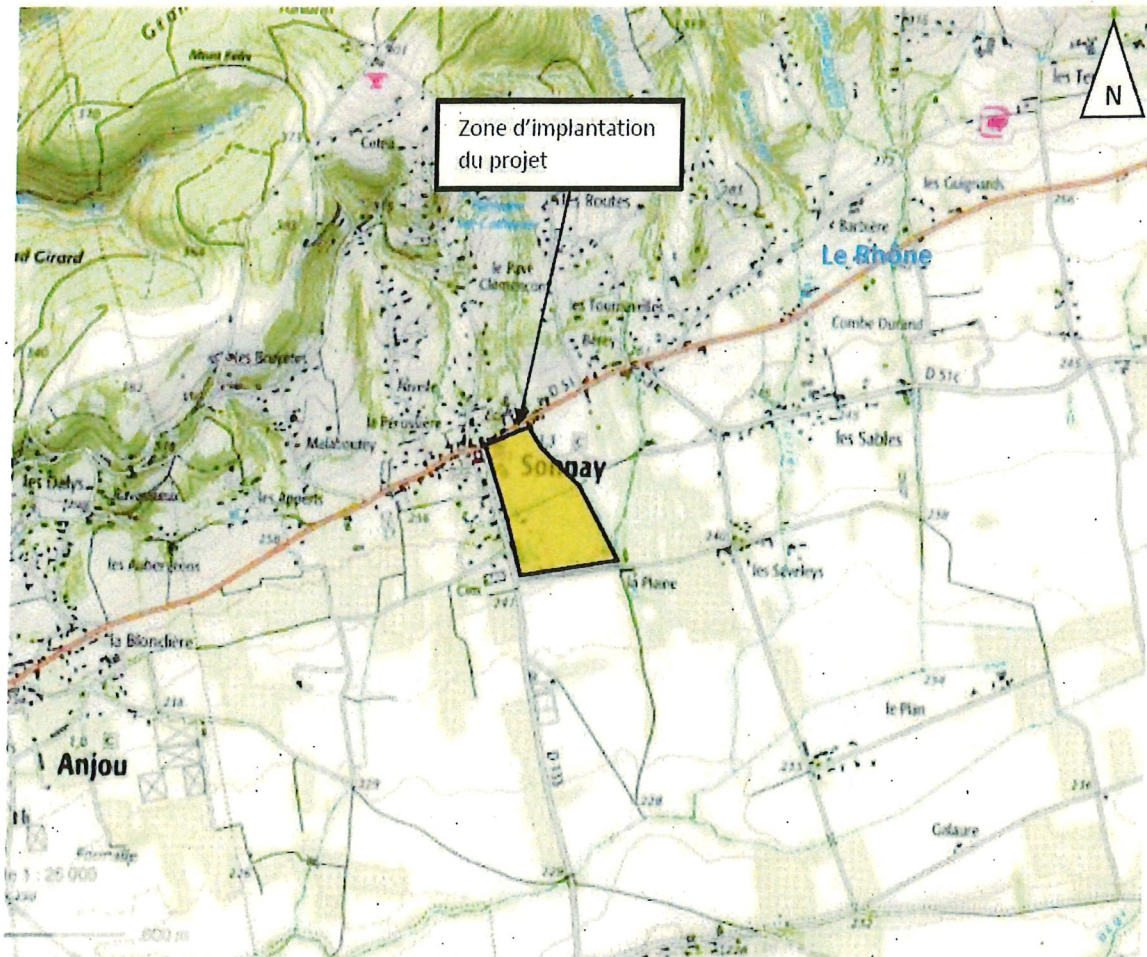
- Madame PIOT Annie Marcelle Renée, Artisan taxi
née le 09/04/1948 à SAINTE COLOMBE (69)
Veuve en premières noces et non remariée de Monsieur Yves GIRAUD
demeurant 215 route de Bougé - SONNAY (38150)

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENOBLE, le 12 MARS 20

PLAN DE SITUATION

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

Laurent SIMPLICIEN



Plan de situation, source Géoportail, mars 2019